



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention de l'ostéoporose

Question écrite n° 33163

Texte de la question

Mme Mireille Robert attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'une amélioration de la prise en charge de l'ostéoporose dans le cadre des réflexions sur le grand âge et l'autonomie. En effet, l'ostéoporose est une maladie chronique qui touche près de 4 millions de patients en France, soit plus de 5 % des Français et 40 % des femmes de plus de 65 ans. Le dernier rapport du SNDS (système national des données de santé) sur l'ostéoporose fracturaire de 2019 fait état d'une baisse alarmante du taux de détection de la maladie et de prise en charge des patients, alors que sans détection précoce cette maladie silencieuse est responsable de fractures de fragilité ayant des impacts significatifs sur le plan sanitaire (le quart des seniors atteints décèdent 12 mois après une fracture de fragilité du col du fémur), sur celui de l'autonomie des personnes (24 % des personnes fracturées sont institutionnalisées en Ehpad) et pour la collectivité. En effet, le coût total de l'ostéoporose est estimé à 5,4 milliards d'euros et si rien n'est fait le nombre de fractures ostéoporotiques devrait augmenter de 30 %, les dépenses pouvant atteindre plus de 6 milliards d'euros par an à l'horizon 2025, avec le vieillissement de la population. Néanmoins, alors que 393 000 personnes en sont victimes chaque année, très peu de Français savent qu'ils souffrent d'ostéoporose et 90 % d'entre eux continueront donc à ignorer la véritable raison de leur fracture. Ce constat est d'autant plus alarmant quand, trois mois après avoir subi une fracture sévère, seuls 2 % des patients auront réalisé une densitométrie osseuse et par conséquent seulement 11 % des patients bénéficieront d'un traitement adapté. Elle souhaite savoir s'il ne serait pas judicieux de proposer une ostéodensitométrie, à partir de 60 ans, comme cela se fait par exemple pour les mammographies, afin d'anticiper la maladie, de garantir une meilleure autonomie et une qualité de vie des personnes âgées, avec un coût moindre pour la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Robert](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33163

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7218

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)